



Conseil économique et social

Distr. générale
11 décembre 2013
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-cinquième session

4-7 mars 2014

Point 4 e) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises pour information : statistiques des migrations internationales

Statistiques des migrations

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, qui fait suite à la décision 2013/235 du Conseil économique et social, offre une vue d'ensemble des sources de données à partir desquelles les statistiques des migrations internationales sont établies, des données disponibles en la matière au niveau international et une synthèse des activités récemment menées par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales et les organismes partenaires pour améliorer la collecte de données et la disponibilité de statistiques concernant les migrations internationales. La Commission de statistique est invitée à prendre note du présent rapport, qui lui est présenté pour information.

* E/CN.3/2014/1.



I. Introduction

1. Provoquées dans le monde entier par les mutations économiques, sociales, démographiques et technologiques, les migrations internationales ne cessent de gagner en ampleur et en complexité. Pratiquement tous les pays sont concernés par la mobilité transfrontières des populations, qu'ils soient pays d'origine, pays de destination ou pays de transit.

2. Au fil des ans, les migrations internationales, notamment leurs liens avec le développement, sont devenues un nouvel enjeu mondial, faisant l'objet d'une attention croissante. La question des migrations internationales et du développement et celle des droits de l'homme des migrants sont régulièrement inscrites aux ordres du jour de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. De plus, pour remédier à ces questions et de manière globale à offrir aux États-Membres la possibilité d'en débattre au niveau international, l'Assemblée a organisé deux dialogues de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, l'une en 2006 et l'autre en 2013.

3. La question des migrations internationales figure en bonne place à l'ordre du jour de la communauté mondiale, mais les données disponibles sur l'ampleur des migrations et leurs incidences sur le développement restent insuffisantes. Dans diverses résolutions¹, l'Assemblée générale et la Commission de la population et du développement ont appelé l'attention sur le manque de statistiques des migrations exactes, à jour et détaillées. De façon générale, elles ont demandé que de nouvelles mesures soient prises pour accroître la disponibilité, la qualité et la comparabilité des données sur les migrations pour ventiler ces données par âge, par sexe et autres grandes catégories, pour renforcer les capacités statistiques et la coopération entre les parties concernées et mettre au point des méthodologies et des indicateurs communs permettant d'évaluer le niveau de contribution des migrants au développement des pays d'origine et de destination.

4. Par ailleurs, les États Membres ont demandé que les bases de données sur les travailleuses migrantes soient enrichies, notamment en ce qui concerne les violences faites à ces femmes, et que des méthodologies et des indicateurs communs soient mis au point pour évaluer l'ampleur et les incidences de la traite d'êtres humains. Les transferts de fonds vers les pays en développement dépassant souvent le niveau de l'aide publique au développement, ils ont également souhaité que l'on améliore la qualité des estimations relatives aux fonds transférés par les migrants. Par ailleurs, le Forum mondial sur la migration et le développement, mécanisme informel, piloté par les États et à participation volontaire, créé pour promouvoir le dialogue et la coopération en matière de migrations et de développement, a recommandé à plusieurs reprises que les bases de données sur les migrations soient enrichies.

5. Les capacités des États à réunir, diffuser et analyser des données sur les migrations internationales devraient être renforcées en priorité. Dans le rapport qu'il a présenté au deuxième Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, tenu les 3 et 4 octobre 2013, le Secrétaire général a dit que l'amélioration des bases de données sur les migrations était l'une des huit priorités

¹ Voir résolutions [65/170](#), [65/190](#) et [66/128](#) de l'Assemblée générale et résolutions [2006/2](#) et [2013/1](#) de la Commission de la population et du développement.

thématiques qu'il avait établies (voir [A/68/190](#), par. 119). Il a notamment souligné qu'il était nécessaire de créer un mécanisme de renforcement des capacités spécialement chargé d'aider les États à réunir des données sur les migrations à partir de recensements de population, de sources administratives et d'enquêtes spéciales. Il a également indiqué qu'il fallait définir des cibles quantifiables et des indicateurs pour suivre le niveau de protection des migrants et les cas de violation de leurs droits. Il a mis en lumière dans le même rapport l'importance de tenir compte de la contribution des migrants, que ce soit dans les pays d'origine ou dans les pays de destination. Dans la déclaration adoptée à l'issue du Dialogue de haut niveau, les représentants des États ont souligné qu'il était nécessaire de disposer de statistiques fiables sur les migrations internationales et de prendre dûment en considération les questions relatives aux migrations lors de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015.

II. Sources des statistiques des migrations

6. Pour que les bases de données statistiques sur les migrations internationales puissent être enrichies et contribuer à un débat de fond sur cette question, il importe de connaître les sources d'information à partir desquelles elles sont établies. Ces sources peuvent être classées en trois grandes catégories, qui sont les suivantes : recensements de population, enquêtes par sondage et registres administratifs.

A. Recensements de population

7. Les recensements de population sont une des principales sources de données sur les migrants internationaux, lesquels peuvent être dénombrés comme les personnes nées à l'étranger ou comme les étrangers (non-nationaux) que compte un pays. Ils permettent également d'obtenir des informations sur le lieu de résidence pendant une à cinq années avant la date du dénombrement, et ainsi de déterminer le nombre de migrants internationaux qui sont entrés sur le territoire d'un pays pendant la période considérée et qui y sont restés jusqu'à cette date. Des estimations de l'immigration nette survenue entre deux recensements peuvent en outre être établies à partir des données fournies par le recensement de l'ensemble de la population, compte tenu du nombre de naissances et de décès enregistrés pendant la même période.

8. Les recensements de population sont, pour plusieurs raisons, un bon moyen de mesurer les migrations internationales : le recensement de l'ensemble d'une population permet de mieux recenser les populations migrantes; la relative uniformité de la formulation des questions permet de comparer les données issues de divers recensements; les recensements organisés pour réunir diverses informations sociodémographiques permettent de recenser les caractéristiques démographiques et socioéconomiques fondamentales des migrants internationaux à partir des questionnaires utilisés.

9. La mesure des migrations internationales à partir des recensements de population rencontre toutefois un certain nombre de limites. Premièrement, les données ne sont pas fréquemment actualisées, les recensements n'étant en général organisés que tous les 10 ans. Deuxièmement, les questionnaires ne comprenant qu'un nombre limité de questions relatives aux migrations, ils ne peuvent pas

fournir les informations détaillées qui permettraient une analyse en profondeur des causes ou des conséquences des migrations internationales. Troisièmement, les informations sur les flux migratoires obtenues soit directement au moyen de questions, soit indirectement en utilisant des éléments provenant de divers recensements, sont généralement incomplètes et morcelées. Enfin, par leur nature même, les recensements de population ne peuvent pas fournir d'informations fiables sur l'émigration que connaît un pays.

B. Enquêtes par sondage

10. Deux types d'enquête par sondage sont actuellement utilisés pour mesurer ou étudier les migrations internationales : les enquêtes par sondage sur les ménages et les enquêtes réalisées aux frontières. Ils visent des objectifs très différents.

11. Certaines enquêtes par sondage sur les ménages sont consacrées aux migrations internationales, tandis que d'autres ne portent pas exclusivement sur cette question mais comprennent des volets qui s'y rapportent. Ce type d'enquêtes présente l'avantage de recueillir de nombreuses informations et permet, de ce fait, d'analyser en profondeur les causes possibles des migrations internationales et leurs conséquences pour les personnes concernées. La flexibilité qu'elles autorisent permet en outre, plus que d'autres sources, d'obtenir des informations ciblées sur les groupes de migrants qui présentent le plus d'intérêt pour une étude donnée. Il convient toutefois de noter qu'en raison du faible pourcentage de migrants internationaux présents dans la plupart des pays, l'échantillon retenu pour les enquêtes doit être raisonnablement large. Une analyse approfondie ne pourra être réalisée qu'à condition qu'un nombre suffisant de migrants soit couvert par le sondage.

12. Certaines enquêtes sur les migrations internationales ciblent directement les personnes qui traversent ou sont sur le point de traverser une frontière internationale. Elles consistent en un entretien en personne avec un échantillon de voyageurs qui entrent dans un pays ou le quittent. Par exemple, les sondages ciblent un point frontière particulier (route ou port), une journée ou une autre période donnée au cours de laquelle certains voyageurs sont systématiquement interrogés. Un petit nombre de pays sont parvenus à recenser les migrants internationaux en utilisant ce type d'enquête. Ce mécanisme de collecte semble mieux adapté aux pays insulaires du fait qu'ils n'ont pas de frontières terrestres avec d'autres pays. L'un des grands obstacles à la collecte d'informations aux points de passage transfrontaliers est l'importance des mouvements qui y sont enregistrés, sans parler du fait que la grande majorité des personnes traversent la frontière pour d'autres raisons qu'un changement de résidence et qu'il est par conséquent difficile de distinguer les migrants des simples voyageurs. Enfin, les enquêtes réalisées auprès des voyageurs manquent d'une base de sondage adaptée.

C. Sources administratives

13. Les sources administratives utiles pour étudier les migrations internationales peuvent être classées en trois catégories : registres administratifs, données frontalières et autres sources administratives.

14. Les registres administratifs comprennent les registres d'état civil, les registres des étrangers et d'autres types de registre particuliers concernant certains groupes de personnes, tels que les demandeurs d'asile. Ils peuvent fournir des informations sur certains groupes de personnes qui changent de pays de résidence habituelle et sont donc des migrants internationaux.

15. Les données frontalières sont collectées aux points d'entrée et de départ des pays, que ces points se trouvent ou non à la frontière. Ces points comprennent les aéroports et d'autres sites où les personnes entrent sur le territoire d'un pays ou le quittent. Les statistiques établies à partir des données frontalières présentent l'intérêt de rendre compte avec un niveau élevé d'exactitude des mouvements effectifs, qu'il s'agisse de la date, du mode de transport ou du point d'entrée ou de départ. Toutefois, de nombreux pays n'ont pas les moyens de réunir des informations sur toutes les personnes qui entrent sur leur territoire ou le quittent.

16. Les registres administratifs et les données frontalières ne sont pas les seules sources administratives susceptibles de fournir des données sur les flux d'entrée ou de sortie de groupes de migrants internationaux particuliers. À titre d'exemple, les statistiques établies à partir de la délivrance de cartes de résident peuvent fournir des informations sur les flux d'entrée d'étrangers dans un pays donné, celles établies à partir de la délivrance de permis de travail des données peuvent donner une idée des flux d'entrée de travailleurs migrants et celles établies à partir des autorisations administratives délivrées aux nationaux partant travailler à l'étranger peuvent compléter les données sur les migrations de main-d'œuvre.

17. Toutes les sources administratives recensées ci-dessus ont un point commun : elles permettent d'établir des statistiques se rapportant en général à des registres administratifs plutôt qu'à des personnes. Or, le nombre de cartes de résident délivrées pendant une année peut ne pas correspondre au nombre de personnes ayant obtenu un permis de séjour pendant cette même année lorsque les personnes concernées reçoivent plus d'une carte de séjour pendant cette période ou lorsque la carte délivrée au chef de famille vaut également titre de séjour pour les personnes qui sont à sa charge. De même, le nombre de reconduites à la frontière enregistré pendant une période donnée peut être plus élevé que celui des personnes concernées si celles-ci ne cessent de revenir et sont reconduites à la frontière plusieurs fois pendant la période. De même, le nombre de demandes d'asile peut être inférieur au nombre de demandeurs d'asile si une même demande est présentée pour toute une famille.

18. Un autre inconvénient des sources administratives est que les autorisations administratives peuvent concerner les étrangers récemment entrés dans un pays donné, mais également ceux qui, y résidant depuis un certain temps, ont formulé une demande soit de renouvellement de visa soit de changement de type de visa. En conséquence, les statistiques établies à partir de ces sources peuvent ne pas correspondre aux flux d'entrée effectifs de migrants.

III. Disponibilité des statistiques migratoires et obstacles à la communication des données

19. Il existe deux façons de mesurer les migrations internationales, l'une étant de considérer la population des migrants internationaux et l'autre, les flux migratoires.

Les sections A et B ci-après donnent une vue d'ensemble des statistiques existant sous ces deux catégories, et la section C traite des obstacles à l'établissement des données migratoires à l'échelle internationale.

A. Données existantes sur la population des migrants internationaux

20. Du fait qu'ils sont organisés dans la plupart des pays du monde, les recensements de population fournissent les données qui se prêtent le mieux à des comparaisons à l'échelle internationale. Incorporant généralement des questions sur le pays de naissance, la nationalité et l'année/période d'arrivée dans le pays, ils éclairent de façon pertinente la question des migrations internationales. Les publications présentant les normes statistiques internationales, telles que *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements, deuxième révision*², prescrivent de faire figurer ces questions jugées essentielles dans les formulaires de recensement.

21. Les données disponibles sur la population des migrants à l'échelle mondiale, extraites des recensements de population, figurent dans le tableau 1 ci-après. Elles sont collectées au moyen des questionnaires³ adressés par l'ONU aux pays en vue de l'établissement de l'Annuaire démographique. En décembre 2013, 130 pays et zones avaient communiqué à la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales des données sur leur population de migrants (nés à l'étranger ou étrangers) établies dans le cadre des recensements effectués en 2000, et 64 pays des données établies dans le cadre des recensements conduits en 2010. Le nombre de pays et de zones qui communiquent des données à la Division pourrait augmenter dans les années à venir, au fur et à mesure que les recensements prévus s'achèvent et que la mise en tableaux des données, qui a pu être jugée non prioritaire, est conduite à son terme. Le tableau 1 montre également que la disponibilité des données relatives à la population des migrants régresse lorsque des informations supplémentaires, telles que le pays d'origine, sont demandées.

Tableau 1
Nombre de pays et de zones qui ont communiqué des données sur leur population de migrants internationaux établies dans le cadre de recensements, par cycle de recensement

<i>Données sur la population de migrants internationaux (nés à l'étranger ou étrangers)</i>	<i>Cycle de recensement de 2000</i>	<i>Cycle de recensement de 2010</i>
Population totale	130	64
Population par pays d'origine	106	47

22. Le tableau 2 illustre le décalage existant entre la collecte et la communication des statistiques migratoires. Si, en théorie, un recensement qui comprend des questions sur le pays de naissance et/ou la nationalité produit des données sur la

² Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.07.XVII.8.

³ Les questionnaires sont disponibles à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/demographic/products/dyb/dybquest.htm>.

population née à l'étranger ou étrangère, ce n'est pas toujours vrai en pratique. Dans le cadre des recensements effectués en 2000, seulement 76 % des pays qui avaient posé des questions sur le pays de naissance et/ou le pays de nationalité ont communiqué à la Division de statistique des données sur leur population de migrants internationaux (nés à l'étranger ou étrangers). S'agissant des recensements conduits en 2010, le taux de communication (47 %) restait bas en décembre 2013.

Tableau 2

Pays et zones qui ont collecté et communiqué des données sur leur population de migrants internationaux établies à partir des recensements de population, par cycle de recensement

<i>Cycle de recensement de 2000</i>			<i>Cycle de recensement de 2000</i>		
Nombre de pays/zones qui ont collecté des données	Nombre de pays/zones qui ont communiqué des données	Pourcentage de pays/zones qui ont communiqué des données	Nombre de pays/zones qui ont collecté des données	Nombre de pays/zones qui ont communiqué des données	Pourcentage de pays/zones qui ont communiqué des données
170	130	76	137	64	47

B. Données existantes sur les flux migratoires internationaux

23. Diverses sources de données telles que les sources administratives ou les enquêtes par sondage sont utilisées à l'échelle nationale pour collecter des données sur les flux migratoires internationaux. En avril 2011, la Division de statistique a recommencé à recueillir des données sur les flux migratoires annuels dans le cadre du système de collecte de données de l'Annuaire démographique, en adressant un questionnaire sur les statistiques des migrations et des voyages internationaux aux instituts nationaux de statistique⁴. Dans le tableau 3 figure le nombre de pays et de zones qui ont communiqué au moins une fois depuis 2011 des données se rapportant à chaque tableau du questionnaire. Les pays qui communiquent leurs données à Eurostat n'y figurent pas afin d'éviter les doubles emplois. En résumé, le nombre de pays et de zones qui ont pu communiquer des statistiques sur les flux migratoires internationaux reste extrêmement faible.

⁴ Le questionnaire a été adressé à tous les pays sauf ceux dont les données sont recueillies par Eurostat.

Tableau 3
**Nombre de pays et de zones ayant communiqué au moins une fois
 en 2011-2012 des statistiques sur les flux migratoires internationaux,**

	<i>Nombre de pays/zones ayant communiqué des statistiques</i>
Entrées	
Nombre annuel d'entrées de migrants classés par motif d'admission et par sexe	29
Nombre annuel de retours de migrants classés par objet du séjour à l'étranger et par sexe	14
Nombre d'entrées de migrants internationaux classés selon qu'ils sont nationaux ou étrangers, ainsi que par âge et par sexe	24
Nombre d'entrées de migrants étrangers classés par pays de nationalité et par sexe	23
Nombre d'entrées de migrants internationaux classés par précédent pays de résidence habituelle et par sexe	
Sorties	
Nombre annuel de sorties de migrants classés par statut au moment du départ et par sexe	21
Nombre annuel de sorties de migrants classés par but du départ à l'étranger et par sexe	16
Nombre de sorties de migrants internationaux classés selon qu'ils sont nationaux ou étrangers, ainsi que par âge et par sexe	18
Nombre de nationaux qui émigrent classés par futur pays de résidence et par sexe	14

C. Obstacles à l'établissement de statistiques migratoires à l'échelle internationale

24. L'examen qui précède montre que les statistiques migratoires relatives à la fois à la population et aux flux sont lacunaires à l'échelle internationale. La disponibilité des données dépend d'un certain nombre de facteurs tels que les mécanismes de coordination des systèmes statistiques nationaux, l'existence des données et leur accessibilité, leur actualité et les contraintes budgétaires.

25. Dans de nombreux pays et zones, différents services publics produisent des statistiques en rapport avec leurs fonctions administratives respectives. C'est le cas, la plupart du temps, de la collecte de statistiques sur les flux migratoires, qui incombe aux ministères d'exécution plutôt qu'aux instituts nationaux de statistique. L'absence de mécanismes de coordination entre les différents organismes qui établissent et diffusent des données migratoires peut entraîner une incompatibilité des définitions utilisées, fausser les comparaisons de statistiques, et limiter leur diffusion.

26. Les données produites par les différents organismes constituant le système statistique national doivent être disponibles dans un format accessible. Dans de nombreux pays, pour toute une série de raisons liées à la faiblesse des capacités

techniques, à des intérêts politiques spécifiques ou aux besoins en données, la collecte et la diffusion de statistiques sur les migrations internationales ne sont pas des activités prioritaires. Même lorsqu'elles sont recueillies, les données peuvent ne pas être immédiatement disponibles. Ainsi, les informations relatives aux arrivées de migrants internationaux sont enregistrées par les services de contrôle aux frontières mais sont rarement traitées en tant que données statistiques.

27. La Division de statistique a la charge importante de recueillir des données nationales comparables et de les diffuser à l'échelle internationale. Dans certains pays, le décalage entre la collecte et le dépouillement des données issues des recensements est tel que même des années après l'organisation d'un recensement, les questionnaires adressés à ces pays restent sans réponse. Il est souvent considéré comme moins urgent d'extraire des recensements de population les statistiques des migrations internationales que les statistiques touchant à d'autres domaines, d'où une diffusion moins rapide.

28. Enfin, la réponse aux questionnaires adressés aux pays aux fins d'établir l'Annuaire démographique a un coût. La charge que cela représente pour les pays varie en fonction du budget et de la taille des instituts nationaux de statistique et de la pression exercée sur leurs ressources limitées, selon le nombre de questionnaires ou d'autres demandes de données auxquels ils doivent répondre. Disposant de ressources limitées, tant humaines que financières, de nombreux services statistiques nationaux peuvent être amenés à considérer le traitement des questionnaires adressés par les organisations internationales comme contraignant, coûteux et non prioritaire. Ce pourrait être l'une des raisons pour lesquelles la Division de statistique n'a pas accès à des données migratoires dont disposent pourtant les bureaux de statistique nationaux.

IV. Traitement des statistiques sur les migrations internationales par les organisations internationales

29. Au cours des dernières années, la communauté internationale a redoublé d'efforts pour rendre les données disponibles sur les migrations internationales plus accessibles et de meilleure qualité, et faire en sorte qu'elles se prêtent mieux à la comparaison. Entre autres mesures, il s'est agi souvent de recueillir, d'évaluer et de diffuser des statistiques sur les migrations internationales, ventilées en fonction de caractéristiques démographiques et sociales pertinentes, et d'élaborer des directives et méthodes favorisant leur collecte, leur évaluation et leur diffusion.

30. À l'heure actuelle, la Division de statistique a la charge de recueillir périodiquement des statistiques sur la population et les flux de migrants auprès de plus de 230 instituts nationaux de statistique, ce dont elle s'acquitte depuis le début des années 50. En 2011, la Division a élargi la portée des données qu'elle recueille sur la population des migrants internationaux en prenant également en compte le niveau d'instruction. Par ailleurs, le questionnaire relatif aux flux migratoires internationaux a été modifié afin d'intégrer les normes internationales les plus récentes et d'améliorer l'accès aux données.

31. La Division de statistique publie également des orientations et des recommandations sur les conceptions et méthodes propres à aider les pays à

recueillir et à diffuser les données migratoires. Les recommandations ont été mises au point en vue d'améliorer la qualité des données sur les migrations internationales et de promouvoir l'application de définitions et de concepts communs par les pays, afin de permettre une meilleure comparaison de ces données à l'échelle internationale. Deux publications récentes des Nations Unies traitent de la collecte de données sur les migrations internationales : *Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales, première révision*⁵ et *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements, deuxième révision*². Afin d'aider les pays à adopter les recommandations internationales en la matière, un guide traitant de l'utilisation des recensements de population et des enquêtes par sondage dans la mesure des migrations internationales est en cours d'élaboration. Il donnera des indications pratiques sur la façon dont les données sur les flux et la population de migrants peuvent être extraites des recensements de population et des enquêtes par sondage, en mettant l'accent sur un ensemble de variables essentielles utilisées pour mesurer les migrations internationales et en citant les exemples de pays qui ont utilisé avec succès, pour ce faire, certaines sources de données ou plusieurs sources conjuguées.

32. La Division de la population du Département des affaires économiques et sociales a créé la base de données des Nations Unies sur les migrations internationales⁶, en collaboration avec la Division de statistique, la Banque mondiale et l'Université du Sussex. Cette base de données contient un important volume d'informations sur la population des migrants internationaux, provenant d'un vaste ensemble de sources, dont des recensements de population, des registres de population, des enquêtes témoins nationales et d'autres sources de statistiques officielles.

33. En faisant fond sur ces ensembles de données, la Division de la population a établi des estimations de la population des migrants ventilée par âge, sexe, origine et destination, pour 232 pays et zones du monde, la dernière en date ayant été publiée en 2013⁷. Elle publie également des séries chronologiques sur les entrées et les sorties de migrants internationaux par pays d'origine, pour plus de 40 pays de destination, et elle établit des estimations et des projections de la contribution des soldes migratoires nets à l'évolution générale de la population mondiale.

34. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a créé un système de collecte de données sur les populations et les flux de réfugiés et leurs caractéristiques, dont le sexe, l'âge et le pays de nationalité, qui couvre plus de 150 pays, et il a amélioré les estimations relatives aux apatrides. Il produit également de façon régulière des informations détaillées sur les flux de demandeurs d'asile⁸. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a créé une base de données contenant des informations sur les étudiants de troisième cycle mobiles à l'international, par pays d'origine et par pays d'étude⁹.

35. Plusieurs autres initiatives ont été lancées en vue de renforcer la collecte des données migratoires. La Commission économique pour l'Europe (CEE) et le Fonds

⁵ Études statistiques, n° 58, Rev.1 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.98.XVII.14).

⁶ Peut être consultée à l'adresse suivante : <http://esa.un.org/unmigration/>.

⁷ Voir <http://esa.un.org/unmigration/migrantstocks2013.htm>.

⁸ Voir <http://popstats.unhcr.org/>.

⁹ Voir http://stats.uis.unesco.org/unesco/ReportFolders/ReportFolders.aspx?IF_ActivePath=P.50.

des Nations Unies pour la population ont établi un guide pratique destiné à faciliter la production, la diffusion et l'utilisation des statistiques sur les migrations internationales dans les pays d'Europe orientale et d'Asie centrale¹⁰. En outre, la CEE a publié conjointement avec Eurostat des consignes relatives à l'échange de données en vue d'améliorer les statistiques sur l'émigration¹¹.

36. Plusieurs organisations internationales ont cherché à approfondir leur compréhension des relations entre migrations et développement. La Banque mondiale a ajouté à un certain nombre de ses enquêtes auprès des ménages des modules concernant les migrations et les envois de fonds des travailleurs expatriés et a mené des enquêtes axées spécifiquement sur les migrations et le développement et, de même que l'Organisation internationale du Travail et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, elle a introduit des questions sur les migrations dans ses programmes d'enquêtes auprès des ménages. Hors le système des Nations Unies, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a nettement amélioré l'analyse des données migratoires extraites des recensements effectués dans les pays membres de l'Organisation, et elle a mené des études consacrées à l'évaluation des effets des migrations sur les pays d'accueil des migrants.

37. Des efforts sont en cours en vue d'améliorer la collaboration en matière de collecte et de traitement des données migratoires. Le Groupe mondial sur la migration¹², un groupe interinstitutions composé entre autres de 15 entités du système des Nations Unies et de l'Organisation internationale pour les migrations, a créé un groupe de travail sur les données et la recherche qui s'emploie à promouvoir la coopération interinstitutions et à éviter que des activités identiques soient menées en parallèle. De même, dans le cadre d'une réunion annuelle de coordination interinstitutions sur les migrations internationales, organisée par la Division de la population, une action est menée pour déterminer les insuffisances de la collecte et de l'analyse des données migratoires et établir des synergies, et pour mettre en évidence les récentes initiatives prises en matière de recherche sur les migrations.

V. Conclusions et perspectives

38. Un travail considérable a été accompli dans le système des Nations Unies pour améliorer la collecte et la disponibilité des statistiques sur les migrations internationales. À l'échelle internationale, il est nécessaire de poursuivre les efforts visant à encourager la mise en tableaux et la diffusion des données extraites des recensements, de favoriser la coordination des activités dans les systèmes statistiques nationaux, de sorte que les données provenant des services administratifs soient communiquées aux instituts nationaux de statistique, et d'apporter une aide technique, en vue de renforcer la capacité des pays, à la fois aux instituts nationaux de statistique et aux ministères chargés de recueillir des statistiques sur les migrations internationales.

¹⁰ À consulter à l'adresse suivante : www.unecp.org/fileadmin/DAM/stats/publications/International_Migration_Practical_Guide_ENG.pdf.

¹¹ À consulter à l'adresse suivante : http://www.unecp.org/fileadmin/DAM/stats/publications/Guidelines_improve_emigration_statistics.pdf.

¹² Voir www.globalmigrationgroup.org/.

39. Lors du deuxième Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, plus de 50 États ont demandé que la question des migrations soit intégrée dans le programme de développement pour l'après-2015. Étant donné que les États Membres se montrent plus soucieux de renforcer les avantages des migrations pour le développement et d'apporter des solutions nationales, régionales et mondiales aux problèmes liés à ce phénomène, la communauté statistique internationale pourrait souhaiter concevoir une initiative mondiale destinée à améliorer les données sur les migrations, qui appuierait l'élaboration de politiques fondées sur l'analyse des faits. Étant donné, en particulier, l'importance numérique des migrations s'effectuant entre les pays en développement et les effets sensibles que ces mouvements de population ont sur les pays d'origine et de destination, elle pourrait envisager de mettre en place un programme spécifique de renforcement des capacités en vue d'améliorer la collecte, le traitement et l'analyse des données migratoires aux fins de la planification des politiques. Ce programme engloberait toutes les sources de données migratoires mentionnées dans le présent rapport.

40. La Commission de statistique est invitée à prendre note du rapport.
